

organisme de formation de l'ESS, vous propose

Entreprises de travail temporaire d'insertion(ETTI) et associations intermédiaires (AI) : deux outils différents de mise à disposition au service de l'inclusion

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier le régime juridique applicable aux entreprises de travail temporaire d'insertion prévu par le Code du travail et les accords collectifs
- Identifier le régime juridique applicable aux associations intermédiaires prévu par le Code du travail
- Connaître les différences fondamentales entre une ETTI et une association intermédiaire
- Sécuriser la relation contractuelle entretenue avec le salarié
- Identifier et prévenir les risques de responsabilité
- Contribuer, par la connaissance des règles juridiques, au développement de la structure
- Favoriser la collaboration entre les entreprises de travail temporaire d'insertion et les associations intermédiaires pour construire un parcours d'insertion de qualité

DESCRIPTION / CONTENU

Première partie : Entreprise de travail temporaire d'insertion et champ de l'insertion par l'activité économique

- Définition de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Définition d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- Définition d'une association intermédiaire (AI)
- Conditions de légalité du prêt de main d'œuvre

Deuxième partie : Conditions d'exercice des activités et financement

- Convention conclue avec l'Etat
- Aides de l'Etat
- Eligibilité des publics
- Durée des parcours
- La règle de la triple exclusivité dans les ETTI
- L'absence de convention collective dans les AI
- La branche du travail temporaire

Troisième partie : Contrat de mise à disposition

- Cas de recours
- La règle des 480 heures dans les AI

organisme de formation de l'ESS, vous propose

- Complémentarité et partenariat entre une AI et une ETTI
- Mentions du contrat
- Responsabilité

Quatrième partie : Contrat de travail

- Les contrats dans les ETTI
- Les contrats dans les AI
- Formation du contrat
- Rémunération
- Durée du contrat
- Durée du travail

Cinquième partie : Discipline

- Règlement intérieur
- Procédure disciplinaire

Sixième partie : Responsabilité pénale

- Règles générales de la responsabilité pénale de l'employeur
- Santé et sécurité : enjeu de la responsabilité
- Dialogue social : enjeu de la responsabilité

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apport des connaissances fondamentales à jour des modifications législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Proposition d'une méthode de travail, aide à l'utilisation des outils juridiques
- Animation sous une forme interactive et pragmatique en fonction des besoins des apprenant(e)s

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Cas pratiques en lien avec l'environnement professionnel des stagiaires
Remise de documents de référence

MODALITES D'EVALUATION

Durant la formation, l'acquisition des compétences est évaluée sur la base d'activités pédagogiques actives et faisant appel à des méthodes interactives.

organisme de formation de l'ESS, vous propose

A la fin de la formation, un bilan réflexif est proposé oralement sur l'application des acquis dans le quotidien professionnel des participants.

Ce bilan est accompagné d'un questionnaire de satisfaction.

DUREE

14 heures

PUBLIC

Administrateurs(rices), dirigeant(e)s, salarié(e)s et bénévoles des associations intermédiaires et des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

PRE-REQUIS

Pas de prérequis.

MODALITES D'ORGANISATION

Les dates et le format (en présentiel à distance via l'outil Zoom) sont à votre disposition sur [notre catalogue en ligne](#).

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les formateurs intervenant pour Coorace sont des spécialistes de leurs domaines et des spécificités de l'insertion par l'activité économique, afin de répondre le mieux possible aux problématiques que vous rencontrez.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à la formation se fait par bulletin d'inscription pour les formations en INTER. Vous pouvez adresser toute question à ce sujet à Anna Benavente (07 49 73 83 25 - anna.benavente@coorace.org)

Pour les formations en INTRA, merci de contacter Violaine Caplan (06 78 42 82 64 – [violaine Caplan@coorace.org](mailto:violaine.Caplan@coorace.org))

ACCES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap (handicap@cooraceformationconseil.org)